

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 3 décembre 2018, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher – conseiller siège n° 1
- M. Douglas Beard – conseiller siège n° 2
- M. Christian Girardin – conseiller siège n° 4
- Mme Suzanne Dandurand – conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen – conseiller siège n° 6

Est absent :

M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3.

Est également présente :

Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

340-12-2018 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance, 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 3 décembre 2018

- 1 Ouverture de la séance**
- 2 Adoption de l'ordre du jour**
- 3 Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
- 4 Communiqués et correspondance**
- 5 Administration et finances**

- 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour novembre 2018
- 5.2 Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
- 5.3 Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 5.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 5.5 Renouvellement d'annonce - Feuillet paroissial 2019
- 5.6 Règlement quote-part MRC
- 5.7 Adhésion SPAD 2019
- 5.8 SHD - Offre de service déclassement 2019
- 5.9 Politique de rémunération du personnel - Prime de remplacement
- 5.10 Bottin Ski de fond plus 2019
- 5.11 OMH - Approbation budget 2018
- 5.12 FQM - Appui aux francophones de l'Ontario

6 Sécurité publique

- 6.1 Fin de probation - Matricule 735 - Yvres Côté
- 6.2 Entente entraide incendie - Saint-Camille et Régie intermunicipale Des 3 monts
- 6.3 Non renouvellement GPI
- 6.4 Autorisation signature - Protocole SUMI
- 6.5 Schéma couverture de risque - PMO action 10 - orientations

7 Travaux publics

- 7.1 MTQ - PPA - Reddition de compte
- 7.2 2019 MTQ - Travaux dans les emprises des routes

8 Hygiène du milieu

- 8.1 Rapport d'enfouissement et recyclage
- 8.2 Autorisation d'achat - 10 bacs de recyclage à 2 voies

9 Aménagement et urbanisme

- 9.1 Adoption – Règl. : 547-9 - Modifiant le règlement de zonage 547

10 Loisirs et culture

- 10.1 Remboursement frais non-résident
- 10.2 Fête de Noël bibliothèque - Certificats cadeaux
- 10.3 Embauche préposés à la patinoire
- 10.4 Appui aux cercles des fermières
- 10.5 CSF – autorisation de paiement – avancement des travaux

11 Sujets divers

12 Rapport des élus

13 Période de questions

14 Levée de la séance

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

341-12-2018 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de novembre est remis à chacun des élus.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

342-12-2018 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR NOVEMBRE 2018

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, Qc J0B 2T0

Téléphone : 819 848-2321 Télécopieur : 819 848-2202

Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

Séance du conseil du 3 décembre 2018

<u>Revenus</u>	<u>49 183.66 \$</u>
Taxes	41 347.70 \$
Taxes perçues d'avance	1 366.42 \$
Protection incendie	3 940.17 \$
Permis & dérogation	255.00 \$
Mutations immobilières	1 993.36 \$
Locations de salles	250.00 \$
Vente de bacs et pièces	28.35 \$
Revenus de photocopies et télécopies	2.66 \$
<u>Dépenses</u>	<u>148 472.66 \$</u>
Rémunération régulière	16 541.26 \$
Rémunération incendie	3 547.07 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	45 818.57 \$
Factures à payer	82 565.76 \$

ADOPTÉE

5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES POUR NOVEMBRE 2018

La directrice générale dépose à la table du Conseil municipal le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires, pour le mois de novembre 2018.

5.3 DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR NOVEMBRE 2018

La directrice générale remet à la table du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période de novembre 2018. La mairesse dépose ledit rapport séance tenante.

5.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIÈRES

Est déposée à la présente séance du conseil, la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil :

Siège n° 1 : M. Éric Provencher

343-12-2018 5.5 RENOUVELLEMENT D'ANNONCE – FEUILLET PAROISSIAL 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acheté, pour un montant de 90 \$ taxes incluses pour l'année 2019, deux espaces publicitaires parus dans le feuillet de la Paroisse St-Luc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conserver ces espaces publicitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil Municipal renouvelle les deux espaces publicitaires dans le feuillet de la Paroisse St-Luc pour l'année 2019.

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de ces espaces publicitaires, au montant de 90 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

344-12-2018 5.6 RÈGLEMENT QUOTE-PART MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté, le 21 novembre 2018 dernier, son budget 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit la quote-part de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'élevant à un montant total de 104 701.02 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver tous les règlements de taxation de la MRC de Drummond pour l'année 2019.

ADOPTÉE

345-12-2018 5.7 ADHÉSION SPAD 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler l'entente avec la SPAD (*Société protectrice des animaux de Drummond*);

CONSIDÉRANT QUE le coût du service est fixé annuellement à 2,35 \$ par citoyen et est payable en deux versements égaux en janvier et juin de chaque année de l'entente.

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité

DE renouveler le contrat de service avec la SPAD, relatif à l'application des règlements municipaux concernant les animaux et la perception du coût des licences, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

QUE le coût du service soit fixé à 2,35 \$ par citoyen, pour une population de 1596 habitants selon du décret du MAMH (*Ministère des affaires municipales et de l'habitation*) et soit payable en deux versements égaux aux mois de janvier et juin 2019.

QUE le Conseil autorise la mairesse, ou le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente avec la SPAD, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

QUE le Conseil désigne la SPAD, tous ses représentants, administrateurs, employés ou préposés, pour l'application du *Règlement numéro 498 concernant les animaux*, afin d'émettre des constats d'infraction conformément à l'article 33 de ce règlement, et ce, pour toute la durée de la présente entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et la SPAD.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les paiements découlant de la présente entente.

ADOPTÉE

346-12-2018 5.8 SHD – OFFRE DE SERVICE DÉCLASSEMENT 2019

CONSIDÉRANT l'offre de service de la SHD (*Société d'Histoire de Drummond*) datée du 2 novembre 2018, au montant de 3 220 \$ plus les taxes applicables, pour effectuer le déclasserement des archives municipales des années 2016, 2017, 2018;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir les services de la SHD pour effectuer le déclasserement des archives municipales des années 2016, 2017, 2018, comme mentionné à leur offre de service du 2 novembre 2018, le tout au montant de 3 220 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

347-12-2018 5.9 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL – PRIME DE REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT l'absence d'une durée indéterminée de la secrétaire-trésorière adjointe, et ce depuis le 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la politique de rémunération du personnel à temps plein et à temps partiel en vigueur et son article intitulé : *Prime de remplacement*;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Thérèse Francoeur d'appliquer cet article rétroactivement au 7 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appliquer la politique de rémunération du personnel à temps plein et à temps partiel en vigueur et son article intitulé : *Prime de remplacement*, rétroactivement au 7 novembre 2018 pour les postes suivants :

- secrétaire-réceptionniste;
- directrice générale;

ADOPTÉE

348-12-2018 5.10 BOTTIN SKI DE FOND PLUS 2019

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Ski de Fond Richmond-Melbourne, en collaboration avec les Gens d'affaires de la Région de Richmond, publiera de nouveau en 2019 le Guide Téléphonique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil Municipal renouvelle son espace publicitaire, au montant de 230 \$ plus les taxes applicables, dans le guide téléphonique « *Ski de Fond Plus* », et ce, pour l'année 2019.

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de l'espace publicitaire, au montant de 230 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

349-12-2018 5.11 OMH – APPROBATION BUDGET 2018

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec demande à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey d'adopter le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2018 représente un montant de 109 125 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité est établie à 12 125 \$

EN CONSEQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte le budget 2018 de l'O.M.H.

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de 12 125 \$, représentant la contribution municipale du budget 2018 de l'OMH de Saint-Félix-de-Kingsey.

ADOPTÉE

350-12-2018 5.12 FQM – APPUI AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

CONSIDÉRANT la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

CONSIDÉRANT la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

CONSIDÉRANT QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

CONSIDÉRANT la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

QUE le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

351-12-2018 6.1 FIN DE PROBATION – MATRICULE 735 – YVRES CÔTÉ

CONSIDÉRANT la résolution 204-08-2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Yvres Côté a été embauché au poste de pompier volontaire du SSI Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QU'il a complété avec succès sa période de probation d'un an;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Pierre Blanchette, directeur du SSI Saint-Félix-de-Kingsey;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde la permanence à M. Yvres Côté au poste de pompier volontaire du SSI de Saint-Félix-de-Kingsey.

ADOPTÉE

352-12-2018 6.2 ENTENTE ENTRAIDE INCENDIE – SAINT-CAMILLE ET RÉGIE INTERMUNICIPALE DES 3 MONTS

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies est en vigueur entre les municipalités de Chesterville, Tingwick et Sainte-Clotilde-de-Horton ainsi que les villes de Danville, Kingsey-Falls, Warwick, la Régie Intermunicipale Incentraide et le Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ);

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie des 3 monts, par sa résolution N° 2018-04-013, désire adhérer à l'entente relative à la fourniture de services relative à la protection contre les incendies avec les municipalités de Chesterville, Tingwick et Sainte-Clotilde-de-Horton ainsi que les villes de Danville, Kingsey-Falls, Warwick, la Régie Intermunicipale Incentraide et le Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille, par sa résolution N° : SM2018-07-171, désire adhérer à l'entente relative à la fourniture de services relative à la protection contre les incendies avec les municipalités de Chesterville, Tingwick et Sainte-Clotilde-de-Horton ainsi que les villes de Danville, Kingsey-Falls, Warwick, la Régie Intermunicipale Incentraide et le Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ);

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 22 de ladite entente, chaque partie à l'entente doit consentir à l'adhésion d'une nouvelle municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise l'adhésion de la Régie intermunicipale des 3 monts à l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies entre les municipalités de Chesterville, Tingwick et Sainte-Clotilde-de-Horton ainsi que les villes de Danville, Kingsey-Falls, Warwick, la Régie Intermunicipale Incentraide et le Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ);

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise l'adhésion de la Municipalité de Saint-Camille à l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies entre les municipalités de Chesterville, Tingwick et Sainte-Clotilde-de-Horton ainsi que les villes de Danville, Kingsey-Falls, Warwick, la Régie Intermunicipale Incentraide et le Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ);

QUE Mme Thérèse Francoeur, mairesse et Mme Martine Bernier, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée le plus tôt possible aux municipalités de Chesterville, Tingwick et Sainte-Clotilde-de-Horton ainsi que les villes de Danville, Kingsey-Falls, Warwick, la Régie Intermunicipale Incentraide et le Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ);

ADOPTÉE

353-12-2018 6.3 NON RENOUVELLEMENT GPI

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le groupe GPI, pour la prévention incendie, se termine au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey **ne renouvelle pas** l'entente de prévention incendie avec le groupe GPI, et ce, pour 2019.

ADOPTÉE

354-12-2018 6.4 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE SUMI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté un protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé par la résolution MRC11784/08/17 lors de sa séance du 16 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole a été recommandé par le Comité de sécurité incendie suite à une consultation des différents intervenants en la matière;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole fait suite aux demandes du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer l'efficacité de ce protocole, il importe que toute et chacune des municipalités composant le territoire de la MRC de Drummond s'engagent à respecter ce protocole et à collaborer avec le coordonnateur en incendie de la MRC de Drummond à la mise en place d'ententes intermunicipales pour la desserte en services d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT le protocole soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal s'engage à respecter le protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé adopté par la MRC de Drummond sur son territoire.

QUE le Conseil municipal s'engage à collaborer avec le coordonnateur en incendie de la MRC de Drummond à la mise en place d'ententes intermunicipales pour la desserte en services d'intervention d'urgence.

QUE le Conseil municipal autorise Mme Thérèse Francoeur, mairesse ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale / secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

355-12-2018 6.5

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE – PMO ACTION 10 -
ORIENTATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de plan de mise en œuvre prévu pour le territoire de Saint-Félix-de-Kingsey, lequel est à intégrer au schéma de couverture des risques incendie révisé de la MRC de Drummond, sera fait incessamment;

CONSIDÉRANT les informations données par le directeur incendie concernant notamment l'énoncé de l'action 10 du plan de mise en œuvre (PMO) relativement à la desserte incendie pour les îlots déstructurés et les zones de consolidation hors PU;

CONSIDÉRANT le matériel et les effectifs disponibles ainsi que les ententes d'entraide pouvant être utilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander à la MRC de Drummond de remplacer l'énoncé du deuxième paragraphe de l'action 10 par le suivant :

« Pour 7 de ces îlots et zones dans lesquels il y a une concentration significative de bâtiments, la municipalité devra viser le déploiement d'une force de frappe optimale similaire à celle déployée hors PU pour un incendie confirmé. »

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

356-12-2018 7.1 MTQ – PPA – REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance des modalités d'application du volet PPA (*Projet particuliers d'amélioration*) du Programme PAV (*Programme d'aide à la voirie locale*);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve les dépenses d'un montant de 25 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

357-12-2018 7.2 2019 MTQ – TRAVAUX DANS LES EMPRISES DES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du MTQ (Ministère des Transports du Québec);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2019.

QUE la municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Municipalité nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière et le directeur des travaux publics, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

8.1 **RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE**

<u>Site d'enfouissement</u>				
	Cumulatif	Cumulatif	Différence	
	2017	2018		
Janvier	39.07	41.70	2.63	↑
Février	30.45	35.08	4.63	↑
Mars	33.48	31.95	(1.53)	↓
Avril	66.20	57.01	(9.19)	↓
Mai	96.32	105.98	9.66	↑
Juin	53.07	58.14	5.07	↑
Juillet	54.04	69.04	15.00	↑
Août	69.99	54.63	(15.36)	↓
Septembre	54.92	53.08	(1.84)	↓
Octobre	83.61	86.03	2.42	↑
Novembre	40.65			
Décembre	28.37			
TOTAL :	650.17	592.64	11.49	↑

<u>Centre de récupération</u>				
	Cumulatif	Cumulatif	Différence	
	2017	2018		
Janvier	10.84	12.26	1.42	↑
Février	8.80	8.64	(0.16)	↓
Mars	14.94	12.83	(2.11)	↓
Avril	10.74	10.29	(0.45)	↓
Mai	11.40	12.02	0.62	↑
Juin	13.54	11.86	(1.68)	↓
Juillet	10.91	13.45	2.54	↑
Août	14.72	15.16	0.44	↑
Septembre	9.81	9.87	0.06	↑
Octobre	10.10	10.57	0.47	↑
Novembre	11.13			
Décembre	10.97			
TOTAL :	137.90	116.95	1.15	↓

358-12-2018 8.2 **AUTORISATION D'ACHAT – 10 BACS DE RECYCLAGE À 2 VOIES**

CONSIDÉRANT QUE le CSPQ (*Centre de service partagés du Québec*) offre aux municipalités des bacs de recyclage, 2 voies;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour l'acquisition de ces bacs doivent parvenir au plus tard le 10 janvier 2019 à 14 h et porter l'appellation : *Soumission 18-0565*;

CONSIDÉRANT QUE la mise minimale demandée est de 100 \$ l'unité, plus les taxes applicables, et que des frais d'acquisition de 5% sont ajoutés au montant de la mise;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE déposer auprès du CSPQ une soumission portant l'appellation : *Soumission 18-0565*, et ce, dans les délais prescrits, pour l'acquisition de 10 bacs de recyclage à 2 voies au montant de 105 \$ l'unité;

QUE la dépense autorisée soit au montant 1 102.50 \$ plus les taxes applicables et affectée au budget 2019, au secteur « *Hygiène du milieu* ».

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

359-12-2018 9.1 ADOPTION – RÉGL. 547-9 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 547

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil le 1^{er} octobre 2018 par le conseiller M. Éric Provencher;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le lundi 29 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'adoption du projet de règlement N° : 547-9 modifiant le règlement de zonage N° : 547, concernant l'usage dépanneur seulement, comme usage secondaire à l'usage « quincaillerie » et pourvu que la surface de plancher utilisée par le dépanneur occupe au plus 25 % de la superficie du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à la majorité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement N° : 547-9 modifiant le règlement de zonage N° : 547;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMONDVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

**RÈGLEMENT N° 547-9
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de modifier la réglementation en vigueur pour permettre la vente au détail de type dépanneur, à l'intérieur d'une quincaillerie dans la zone i3, sous réserve de certaines restrictions quant à son intensité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 1^{er} octobre 2018, par le conseiller M. Éric Provencher;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de ____
Appuyé par ____
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un projet de règlement de ce conseil portant le numéro 547-9 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

1. PREAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

2. MODIFICATIONS

2.1. L'annexe VII de ce règlement de zonage N° 547-9 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant la grille des usages et normes d'implantation par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « i3 » et à ligne « Vente au détail, biens de consommation », l'expression « X¹⁸ » autorisant ainsi cette classe d'usages sous réserve des restrictions de la note 18;
- b) En ajoutant dans la section « Notes se rapportant à la grille des usages permis par zone », une note 18 qui se lit comme suit :

« 18 – Dépanneur seulement, comme usage secondaire à l'usage « quincaillerie » et pourvu que la surface de plancher utilisée par le dépanneur occupe au plus 25% de la superficie du bâtiment. »;

3. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

360-12-2018 10.1 REMBOURSEMENT FRAIS NON-RÉSIDENT

CONSIDÉRANT la résolution N° : 242-09-2016;

CONSIDÉRANT QUE le libellé de ladite résolution laisse place à interprétation et qu'il est nécessaire d'en préciser la teneur;

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE modifier le dernier paragraphe de l'article 3 de la Politique de remboursement des frais de non-résident pour les activités de loisirs, par le suivant :

« Le remboursement sera fait dans les 7 jours ouvrables après la réception de la demande de remboursement. »

QUE cette modification prenne effet à compter du 4 décembre 2018.

ADOPTÉE

361-12-2018 10.2 FÊTE DE NOËL BIBLIOTHÈQUE – CERTIFICATS CADEAUX

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une fête de Noël le vendredi 30 novembre 2018 parmi les bénévoles œuvrant à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner le travail des bénévoles par la remise de certificats cadeaux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient offerts, par tirage au sort, parmi les bénévoles de la bibliothèque présents à cette fête de Noël, trois certificats-cadeaux d'une valeur de 50 \$ chacun.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer la dépense et le paiement desdits certificats-cadeaux.

ADOPTÉE

362-12-2018 10.3 EMBAUCHE PRÉPOSÉS À LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT la résolution N° : 337-11-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics, de procéder à l'embauche des personnes suivantes à titre de préposés à la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019 :

- Jason Burningham
- Dany Potvin
- Élizabeth Desmarais
- Léa Hinse-Fontaine
- Jade Quinn

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal entérine la recommandation, soumise par le directeur des travaux publics, de procéder à l'embauche de :

- Jason Burningham
- Dany Potvin
- Élizabeth Desmarais
- Léa Hinse-Fontaine
- Jade Quinn

QUE les conditions de travail de ceux-ci soient plus amplement décrites à des contrats de travail conformément aux politiques en vigueur.

ADOPTÉE

363-12-2018 10.4 APPUI AUX CERCLES DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines Églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à la majorité des conseillers présents :

D'appuyer la Ville de Mirabel à soutenir les Cercles des Fermières.

ADOPTÉE

364-12-2018 10.5 CSF – AUTORISATION DE PAIEMENT – AVANCEMENT DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la résolution N° : 177-06-2018;

CONSIDÉRANT la facture N° : 6824 de Bibeau Construction au montant de 118 246.83 \$ plus les taxes applicables, représentant un total de 100 % de l'avancement des travaux du contrat initial au Carrefour Saint-Félix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture N° : 6824 de Construction Bibeau, au montant de 131 385.38 \$ de laquelle est retranchée une retenue de 10 %, soit une somme totale de 13 138.55 \$, pour un montant total à payer de 118 246.83 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue conformément à l'ordre-du-jour.

365-12-2018 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Que la séance soit levée à 20 h 33.

ADOPTÉE

Mme Thérèse Francoeur, *AMA*
Mairesse

Martine Bernier, *DMA*
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 14 janvier 2019.

